

2011 Une troisième campagne d'opinion Pourquoi ? Comment ?

**Nous avons besoin de banques et d'assurances citoyennes et équitables
pour sortir de la spéculation au détriment du plus grand nombre.**

Sommaire

1. Une initiative de février à juin 2011 avec 4 temps exceptionnels
 - . Un constat
2. Réussir cette initiative avec le concours de...
 - . **Ap2E 10 propositions**
3. Bancassurances : quelle démocratie ?
Reconquérir notre pouvoir de sociétaire...
4. Extraits des questions proposées aux sociétaires pour les
assemblées générales
 - . Des expériences, des pratiques à valoriser, à partager à multiplier
5. Propositions de résolutions : Parité /Cumul des mandats
/Référendum sociétaires/ Sociétaire propriétaire des fonds déposés
6. Ces filiales qui échappent au contrôle des sociétaires ?
 - . S'internationaliser hors du contrôle des sociétaires !
7. Rémunération dirigeants et administrateurs peu de transparence
8. Patron de presse / paradis fiscaux / Camif / Crédit Agricole
groupes Carrefour et Accor /Europe quelle influence ?
8. **Ap2E prochaine initiative :**
un droit de préemption pour les salariés

Site : <http://ap2e.jimdo.com> www.ap2e.org

Une initiative de février à juin 2011

Avec des outils pour agir individuellement ou collectivement

- des lettres spécifiques à adresser, par leurs sociétaires, à chaque coopérative ou mutuelle bancassurance,
- des lettres à adresser aux élus : maires, conseillers municipaux, président et conseillers généraux, président et conseillers régionaux, députés, sénateurs pour qu'ils assistent aux assemblées et soutiennent la campagne « Questions écrites aux ministres »

Avec quatre temps exceptionnels

- **15 mars PUBLICATION ratio " investissement en local des dépôts bancaires locaux" par régions et départements et du ratio "Terre nourricière"**
- **15 avril PUBLICATION La parité et le cumul des mandats électifs et représentatifs dans les coopératives et mutuelles de la bancassurance**
- **28 avril RENCONTRE PARTAGE** Nous proposons aux associations qui accompagnent juridiquement leurs adhérents de participer au partage de la jurisprudence concernant les litiges sociétaires/clients et bancassurance réglés amiablement ou judiciairement.
- **01 mai /30 juin Campagne questions écrites** aux Ministres

Constat

Ap2E

**Agir pour une Economie Equitable
Le Guide de l'Economie Equitable**

fait **10 PROPOSITIONS** (page 2)
concrètes pour plus de
démocratie, vers une économie
équitable, vers une gouvernance
des banques coopératives
et des mutuelles plus
coopératives et mutualistes.

Ces propositions sont
majoritairement applicables
immédiatement
si les 21 millions de Françaises
et de Français coopérateurs ou
mutualistes des Groupes Crédit
Agricole, BPCE (Banques
Populaires - Caisses d'Epargne),
Crédit mutuel,
et les 39 millions de mutualistes
des groupes Groupama ; Mgen ;
Sgam Covéa (MAAF, MMA, GMF)
et Sgam Sferen (MACIF, MAIF,
MATMUT) le décidaient.

Ils pourraient le faire sous
l'impulsion des 5 Présidents élus
à la tête des 5 « empires
coopératifs ou mutualistes », des
350 dirigeants nationaux, dont
seulement 12% de femmes, et
leurs 150.000 délégués élus pour
les représenter.

Les 5 Présidents dirigent en
principe démocratiquement sur la
base d'une personne = une voix.
Ils disposent de plus de 160
milliards de fonds propres. Leurs
banques collectent au moins 1672
milliards d'€ d'encours et
distribuent 1188 milliards
d'encours d'€ de crédit.

Réussir cette initiative avec le concours

Des Françaises et Français

Compte tenu des réactions du monde associatif, des syndicats, des partis politiques, des réseaux sociaux, d'une utilisation massive d'internet par tous (courriels en réseau, liens sur les sites internet), nous pouvons espérer informer entre un à deux millions de françaises et de français. Multiplier ce chiffre dépendra aussi de l'ensemble des médias.

Des partis et des élus

Tous les partis politiques ont été contactés, certains n'ont pas encore répondu, certains nous ont déjà reçus, certains sont en réflexion, d'autres ont déjà décidé de rentrer avec leurs convictions et idées dans cette campagne à des degrés d'engagements différents. Un réel progrès sur nos deux précédentes campagnes.

Du monde associatif

Le monde associatif est présent sur le terrain. Dans le concret il fait plus que côtoyer la misère au quotidien, il doit trouver des solutions, accompagner le pot de terre contre le pot de fer.

Le monde associatif n'est pas resté indifférent au rapport officiel qui affirme que plusieurs millions de françaises et de français pour 100 à 150 € par mois basculent dans l'engrenage de la misère : la faim, la perte du logement, le chômage, la précarité absolue, parfois le suicide.

Quelles réactions de ceux qui peuvent modifier les choses ? Nous les découvrirons dans l'initiative « questions aux ministres »

Nos contacts avec les organisations caritatives et de consommateurs, avec les réseaux sociaux sont prometteurs d'un faire ensemble significatif au-delà de nos divergences sur tel ou tel point. Nous avons l'espoir d'en apporter la preuve le 28 avril prochain.

Des médias

Journalistes, vos médias dans l'actualité brûlante nous ont fait part de la soif de démocratie politique de peuples entiers.

Nos concitoyennes et concitoyens ont soif d'une démocratie économique dans les mutuelles et coopératives qui sont leur propriété.

Elles devraient jouer un autre rôle dans l'économie de notre pays.

Vous avez la mission d'informer en toute liberté de conscience. Une décision personnelle et citoyenne. De votre décision dépend de faire mieux réussir cette initiative.



Nous avons besoin de banques et de mutuelles citoyennes et équitables

10 PROPOSITIONS de Ap2E pour plus de démocratie, vers une économie équitable, vers une gouvernance des coopératives et des mutuelles de la « bancassurance » plus coopérative et mutualiste.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Mise en place à demander par une résolution en assemblée

- 1. Assurer une réelle représentation** des sociétaires des salariés, des clients dans l'organe central.
- 2. Donner le pouvoir de décider des orientations** stratégiques aux sociétaires : «référéndum coopératif ou mutualiste».
- 3. Créer** par les statuts ou la loi des « **observatoires de la gouvernance** coopérative/mutualiste», à tous les niveaux (Groupes de sociétaires tirés au sort avec mission d'informer régulièrement sur la tenue des engagements et le respect de l'éthique.)
- 4. Mentionner dans une délibération** de l'assemblée ou dans les statuts
 - a. les éléments informatifs** obligatoires à adresser aux sociétaires avant une assemblée
 - b. des modalités de campagnes de candidature** pour les élections aux conseils ou bureaux (présentation des candidats et envoi de documents)

VERS UNE ÉCONOMIE ÉQUITABLE

- 5. Décider des missions et instruments financiers autorisés** pour une banque ou une mutuelle de l'ESS, mentionner expressément l'interruption des activités de compte propre et de produits dérivés par référendum coopératif /mutualiste»
- 6. Préciser un pourcentage d'investissements sociaux, solidaires, équitables** à réaliser comme dans le logement. 10% à 20% ? (Délibération d'assemblée)
- 7. Rétablir** par la loi ou un auto-engagement une obligation de **financement des PELS** (Projets d'économie locale et sociale)

VERS UNE GOUVERNANCE PLUS COOPÉRATIVE et MUTUALISTE

Auto décision des dirigeants , demande des sociétaires, législation..

- 8. Appliquer la loi NRE** (Nouvelles régulations économiques), loi d'information citoyenne, à toutes les entités d'un groupe. Une loi devrait prochainement imposer cette obligation aux entreprises de plus de 500 collaborateurs
- 9. Limiter les rémunérations par structure et le cumul** des rémunérations dans un groupe. Cf plafonnement du cumul des indemnités des élus politiques (loi du 25 février 1992)
- 10. Introduire un plan progressif de mise en place de la parité et limitation des mandats**
 - parité dans les conseils à tous les niveaux.
 - limitation à deux mandats électifs simultanés
 - limitation à deux mandats de représentation d'une structure dans une autre structure.

Contact :

Sylvie Mayer
Jean Pierre Caldier courriel :
ap2e@orange.fr
Site : <http://ap2e.jimdo.com> www.ap2e.org

Bancassurances : quelle démocratie ?

« Agir pour reprendre le pouvoir sur votre argent... »

Une campagne pour reconquérir notre pouvoir de sociétaire...

Les assemblées générales de la bancassurance coopérative et mutualiste vont à nouveau fleurir au printemps 2011. 150 millions de clients-sociétaires vont être invités, par un courrier trop peu incitatif, à aller voter et à élire leurs représentants dans les instances locales, régionales ou nationales, des Caisses d'Épargne-Banques Populaires, Crédit Agricole, Crédit coopératif, Crédit Mutuel, ainsi que la Macif, Maif, Maaf, GMF, Groupama, MMA, Matmut...

Concrètement, dans la majorité des assemblées, il sera présenté les résolutions minimum exigées par la loi, la cooptation plutôt que l'élection de nouveaux dirigeants, et trop exceptionnellement les orientations et programme que le conseil va mettre en œuvre. Les stratégies engageant l'avenir des coopératives ou mutuelles ne seront que rarement présentées.

Quelques centaines d'élus peu pressés de mettre en place : parité, rajeunissement de leur conseil d'administration, limitations des mandats électifs et représentatifs, se les réservent, souvent au prétexte de la complexité des sujets, inaccessibles selon eux à leurs électeurs sociétaires.

Les citoyennes et citoyens sociétaires en ont tiré la conséquence soit en déléguant un pouvoir sans instruction au dirigeants soit en participant peu nombreux, (souvent moins de 20%) à ces élections ou assemblées. Pourtant, les décisions prises par les banques et assurances de l'économie sociale et solidaire ont un impact primordial sur notre économie : *60% des dépôts bancaires des françaises et français y sont effectués. 58% des français sont sociétaires d'une mutuelle de santé, 16,5 millions d'une mutuelle d'assurance.*

Ce sont les premières institutions financières à peser sur les emprunts, l'investissement dans l'industrie, l'agriculture, l'innovation, la recherche, la construction dans notre pays. La loi et le statut de ces banques et assurances donnent à chaque sociétaire un égal pouvoir : « une personne = une voix ».

La délégation de pouvoir a ouvert la voie à des dérives importantes, décidées par des dirigeants ayant trop souvent cédé aux sirènes du capitalisme financier et calqué leur conduite sur celle des banques classiques. Souvenons-nous de la recapitalisation massive des Banques Populaires et Caisses d'Épargne, et de la participation dans les subprimes de leur filiale Natixis, de la recapitalisation massive et discrète du Crédit Agricole et de ses engagements en Grèce, de la prise de possession non pluraliste par le Crédit Mutuel d'une partie importante de la presse française de l'Est de la France. Des

Les élus locaux peuvent jouer un rôle décisif en participant à ces assemblées : les agences locales des banques et assurances jouent un rôle essentiel dans les territoires, par exemple à travers les prêts bancaires pour le développement d'emplois locaux.

**Le 15 Février Ap2E – Agir pour une Economie Equitable lancera sa troisième campagne
« Citoyens économiques : Plus nombreux aux assemblées générales**

Françaises et Français sociétaires ont choisi de déposer leur argent dans des banques qui proclament les valeurs alternatives coopératives et mutualistes.

Pourquoi ne peuvent-ils pas exercer pleinement leur citoyenneté économique en participant aux décisions stratégiques concernant l'utilisation de leur argent ?

L'Assemblée Générale est un moment essentiel pour le faire, sans attendre la création d'un référendum mutualiste qui existe déjà en Suisse.

Il est difficile d'être efficace individuellement, est-il possible de l'être collectivement par une présence plus nombreuse et plus active, avec des questions et des propositions ?

Comme Ap2E – Agir pour une Economie Equitable, plusieurs organisations, dont le Secours Catholique, le Secours Populaire, Les Amis de la Terre, la Plateforme « Changeons les banques », de nombreuses associations de consommateurs et des réseaux sociaux comme « Que l'abolition des privilèges des banques devienne une cause nationale »... agissent, dans la diversité, sur les questions bancaires et les rapports des banques avec les citoyens.

Pourquoi ne pas organiser une action commune de présence citoyenne dans les assemblées générales ?

Il y a des questions à poser et des propositions à faire.

Où est placé l'argent ?

Quel soutien financier aux PME et PMI, artisans locaux ?

Quel apport aux programmes de logements sociaux ?

Qu'en est-il des frais bancaires ?

Comment agit la banque face au surendettement ?

L'expérience montre que lorsque dans une assemblée viennent ces questions, elles recueillent l'assentiment de nombreux participants.

Extraits des résolutions et questions proposées aux sociétaires pour leurs assemblées générales

Questions posées à l'ensemble des bancassurances de l'économie sociale...

1. Une Enquête récente [d'UFC. Que choisir](#), association de consommateurs laisse à penser que les engagements pris par les banques pour faciliter le transfert des comptes vers une autre banque n'ont pas été tenus par la profession. *Conférence de presse UFC-Que Choisir du 26 octobre 2010*
Quelle a été l'éthique de notre banque par rapport aux engagements pris?
2. Information sur les frais d'intervention, commissions de mouvement, frais de rejet et de refus, respect des règles de calcul du TEG (taux effectif global - Le TEG est un taux d'intérêt destiné à représenter le coût réel d'un prêt. Il intègre outre le taux de base, la part de tous les frais annexes)... Information sur des procédures en cours contre la banque de la part de sociétaires/clients et sur des transactions amiables acceptées. Garantie du strict respect de la législation en vigueur code de la consommation et code civil concernant ces points.
3. Indication des montants des encours des dépôts et des montants des encours de crédits pour notre banque (au niveau local, départemental, régional ou à défaut le ratio « encours crédits/ encours dépôts » conformément aux données obligatoires transmises à la Banque de France pour établir ses statistiques.
4. Information sur la politique de solidarité de notre banque, conformément à ses principes d'origine, vis-à-vis des sociétaires en difficultés financières suite aux « accidents de la vie ».
Quelles sont les procédures de conseil et d'accompagnement mises en œuvre en direction des clientèles fragiles ou en voie de fragilisation?

Des expériences, à valoriser, et à multiplier...

MAIF

En 2008 notre mutuelle a décidé d'un programme pour dynamiser la vie démocratique. Certains résultats sont très encourageants.

Note Ap2E : taux de participation aux élections des délégués de 36% au lieu de 20% à 22% constaté dans d'autres mutuelles

Quel « Compte rendu d'étape » de la mise en place des 17 points retenus, évolution vers une démocratie plus participative de l'ensemble des sociétaires ? Quelles actions complémentaires en direction des sociétaires pour faire encore mieux réussir la stratégie adoptée ?

MACIF

Notre mutuelle est pratiquement la seule à publier dans le détail les rémunérations et remboursements de frais aux administrateurs et délégués.

Cette transparence pourrait-elle être particulièrement signalée lors de l'assemblée ?

Feront-ils la sourde oreille ...

Ap2E représentée par Sylvie Mayer est copilote des Etats généraux de l'Economie Sociale et Solidaire (17/18/19-06-2011).

Les assises d'octobre 2010 ont souhaité voir élire 500 jeunes nouveaux administrateurs ainsi que l'utilisation massive des journaux internes (des tirages en plusieurs millions) des mutuelles et coopératives pour présenter l'Economie Sociale et Solidaire et ses réalisations aux françaises et aux français.

Groupe BPCE Banque populaire – Caisse d'Epargne

1. Après 18 mois, avantages et inconvénients pour les deux entités de la fusion intervenue entre les Groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne. (1)

2. Situation de la filiale Natixis et en particulier de la gestion des actifs dit « nocifs », gérés par « GAPC » (Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés). *De nouvelles provisions pour dépréciation sont-elles à prévoir ? Si oui pour combien et quelles répercussions sur notre banque ? Des procédures judiciaires sont-elles en cours ou possibles contre Natixis de la part des autorités des Etats Unis ?*

3. Information sur une amende de 90 millions d'euros (38 millions BP – 52 millions CE) payée le 3 novembre sur action du conseil de la concurrence

4. Information sur les augmentations de capital décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 5 août et garantie du maintien de la quotité détenue par les sociétaires et les caisses régionales

(1) Cette fusion a été créée par la loi, ne serait-il pas nécessaire qu'une commission parlementaire mixte députés – sénateurs rédige un rapport public sur ses résultats financiers, sociaux et environnementaux ainsi que ses répercussions sur le développement économique.

Groupe Crédit Mutuel

1. Un certain nombre de banques en France ont fait l'objet d'une amende sur action du conseil de la concurrence.

Notre groupe bancaire est-il concerné par cette procédure ? Si oui à combien s'élève l'amende ? Quelle somme a été payée ?

2. En 2008 les rémunérations de Messieurs Etienne Pflimlin et Michel Lucas auraient été respectivement de 848.380 € et 1.105.008€ hors bonus de 200.000€ pour Michel Lucas.

Pouvez nous indiquer le montant des rémunérations des 10 dirigeants les mieux rémunérés en 2010 ?

Groupe Crédit Agricole

1. Le Groupe Crédit Agricole compte 6,2 millions de sociétaires et 20 millions de clients. *Comment et quelles actions sont conduites pour renforcer le nombre de sociétaires ?*

Seulement 55% du capital de Crédit Agricole SA est détenu par les Caisses Régionales qui lui ont accordé leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, dans l'éventualité où Crédit Agricole SA ne pourrait faire face à ses obligations. Le Groupe Crédit Agricole compte 562 filiales dans plus de 20 pays.

Comment les sociétaires contrôlent-ils ces 562 filiales ?

De fait n'assiste-t-on pas à une régression importante du rôle et pouvoir réel des sociétaires ?

2. Un certain nombre de banques en France ont fait l'objet d'une amende sur action du conseil de la concurrence.

Notre groupe bancaire est-il concerné par cette procédure ? Si oui à combien s'élève l'amende ? Quelle somme a été payée ?

Proposition de délibérations

à soumettre au vote des sociétaires en assemblée, ou à défaut au conseil d'administration

La Parité

L'Assemblée des sociétaires prend acte **que la loi « Copé » impose la parité** dans les Conseils d'Administration des sociétés de plus de 500 personnes.

En conséquence considérant les valeurs coopératives auxquelles sont attachés tous les sociétaires, l'Assemblée mandate les instances dirigeantes pour lui proposer un « *plan parité* » qui anticiperait la loi et s'appliquerait dès les prochains renouvellements.

Cumul des mandats électifs et représentatifs

L'Assemblée des sociétaires prend acte que dans les instances politiques le cumul des mandats a été limité. En conséquence constatant que dans certaines instances le nombre de mandats pouvaient être en moyenne supérieur à 5, mandate les instances dirigeantes pour lui proposer un « *plan limitation des mandats* » qui s'appliquerait dès les prochains renouvellements.

Consultation des sociétaires

L'Assemblée des sociétaires considérant l'ensemble des dérives tant financières, que d'orientation, que d'investissements au cours des dernières années et leurs graves répercussions sur la banque, étant informée que certaines mutuelles et coopératives suisses pratiquent le référendum interne, mandate les instances dirigeantes pour lui proposer des modalités de consultation de tous les sociétaires pour ses décisions

Elle les mandate également en s'inspirant des observatoires des sociétaires de la Caisse d'Epargne et des observatoires des engagements municipaux, pour la mise en place d'observatoires composés de sociétaires tirés au sort sur une liste de volontaires. Ces observatoires auront pour mission l'observation et l'information de l'ensemble des sociétaires sur la mise en place des décisions prises, ou sur les dérives constatées, en particulier dans les sociétés non coopératives filiales directes de la banque.

Propriété des fonds déposés

L'Assemblée générale des sociétaires attire l'attention du Conseil d'Administration sur le fait que les fonds déposés par un client sur un compte, sont et restent sa propriété privée. Elle demande au Conseil de veiller et de s'engager à respecter cette propriété privée. De ce fait, si les conditions générales du compte que le client a signé autorise la banque à facturer ses services, elle doit, conformément aux règles les plus élémentaires du droit, obtenir l'accord express de son client pour débiter le compte courant, l'existence d'une créance à l'encontre du sociétaire ne supprimant pas son droit à la propriété.

Les Sgam

COVEA : GMF - MAAF - MMA

1. Les activités regroupées dans Covéa échappent de plus en plus aux contrôles délégataires des mutualistes. Un conseil d'Administration de 25 personnes (parité : 1 femme – 24 hommes), un comité de direction de 13 membres (parité : 1 femme – 12 hommes), une assemblée générale de moins de 100 personnes décident, sans réel contre pouvoir pour 10 millions de sociétaires. Notre mutuelle est plus souvent désignée sous les appellations « enseigne » ou « marque » que sous celle de « mutuelle ». *Pourquoi ?*

En France, déjà 20 filiales de Covéa sont créées sans qu'aucun contrôle de mutualistes ne soit possible.

2. Au 1^{er} juin 2010, une filiale de l' « Enseigne » MMA, MMA Finance a été fusionnée avec Covéa finance.

Comment les mutualistes ont-ils été consultés ?

Comment garantir aux sociétaires l'éthique mutualiste de ces filiales financières ?

Le développement à l'étranger (Etats Unis, Canada, Luxembourg, Royaume Uni, Espagne) se fait aussi sans avis, suivi, contrôle des mutualistes.

3. Selon le rapport annuel, la Sgam Covéa n'a que des avantages : « Un Groupe, 3 enseignes, 10 millions de sociétaires et clients au cœur de notre modèle mutualiste »

Que nous proposez vous et comment, du cœur de notre modèle mutualiste, allez vous nous permettre de participer à nouveau réellement aux décisions stratégiques, à leur suivi et à leur contrôle ?

SFEREN : MACIF – MAIF - MATMUT

1. Presque un an après son lancement, avantages et inconvénients pour notre mutuelle de son « entrée » dans la Sgam (société de groupe d'Assurance Mutuelle) SFEREN.

Compte tenu des évolutions constatées pour la Sgam Covéa, les activités regroupées dans SFEREN ne vont-elles pas de fait échapper au contrôle délégataire des mutualistes ?

2. A ce jour les décisions et mise en œuvre de Sferen n'ont fait l'objet que de rares informations publiques

Que nous proposez vous et comment allez vous nous permettre de participer à nouveau réellement aux décisions stratégiques, à leur suivi et à leur contrôle ?

Groupama

1. Fusion Finama dans Groupama : Cette fusion est intervenue au 1^{er} octobre 2009.

16 mois après, avantages et inconvénients pour notre mutuelle et perspectives de notre activité bancaire ?

2. Participation des sociétaires : 16 millions de sociétaires, 300.000 participants aux assemblées générales pour élire 61.080 administrateurs.

Quelles actions d'envergure sont envisagées pour renforcer la participation aux assemblées générales ?

Effet de la réduction de 18 à 9 caisses métropolitaines sur les relations de proximité avec les sociétaires ?

3. Accord avec la filiale bancaire du Groupe Casino
Comment les sociétaires ont-ils été consultés ? Comment vont-ils pouvoir suivre et contrôler cet accord ?

Comment nos principes mutualistes vont-ils bénéficier au million de clients de cette banque attachée à un groupe de la grande distribution coté en bourse ?

4. Un certain nombre de banques en France ont fait l'objet d'une amende sur action du conseil de la concurrence.

Groupama est-il concerné par cette procédure pour son activité bancaire ? Si oui a combien s'élève l'amende ? Quelle somme a été payée ?

Ces filiales qui échappent au contrôle des sociétaires ?

Crédit Agricole

Avantages et inconvénients pour notre banque de la prise de participation à 75%, avec la Société Générale banque privée et non coopérative, dans la société **Amundi**. Amundi société non coopérative qui gère plus de 687 milliards d'actifs est la 8ème société mondiale dans son activité et échappe à tout contrôle des sociétaires.

Comment et par qui le contrôle, tout particulièrement de l'éthique qu'elle affiche est-il assuré ? Comment permettre aux sociétaires d'exercer un contrôle dans la mesure où les caisses régionales ont totalement garanti Crédit Agricole Sa et ses filiales, dont Amundi ?

Amundi est présidée par Georges Pauget, son mandat vient à échéance en 2014. Le 29 juin 2010 il a rejoint le conseil d'Administration du Club Méditerranée. Il est aussi administrateur de Eurazéo. Il a été indiqué par la presse que Monsieur Georges Pauget toucherait 796.260 € de retraite annuelle suite à son départ du Groupe du Crédit agricole.

Il y a-t-il cumul retraite et rémunération de ses nouvelles fonctions ?

Macif et Matmut

Après le rachat des parts des salariés, Macif et Matmut sont désormais actionnaires à 100% **d'OFI Instit** (offre de produits multi gestion, de gestion directe ou alternative). OFI gère 21 milliards d'€ d'actifs, dont 52% en provenance des mutuelles donc des mutualistes. Placé sous le seul contrôle de Daniel Havis Président Directeur Général Matmut, de Gérard Andreck Président groupe Macif et 8 autres administrateurs, OFI est donc en dehors de tout contrôle direct des mutualistes.

Que nous proposez-vous et comment allez vous nous permettre de participer à nouveau réellement aux décisions stratégiques, à leur suivi et au contrôle du respect des principes mutualistes dans la gestion de ces encours ?

Macif, Maif, Mgen, Groupe BPCE

Notre mutuelle est fondatrice de **Séréna**, société anonyme d'aide à la personne. Cette filiale conjointe avec la MAIF, la MGEN, le groupe Banque Populaire - Caisse d'Épargne est dotée d'un capital de 31 millions d'euros. Son chiffre d'affaires pour 2009 s'est élevé à 24 millions d'euros. Les pertes cumulées de 2006 à 2009, en 4 ans se sont élevées à 36,8 millions.

Hors du contrôle direct des mutualistes, qui en assure le contrôle, et comment ?

Quelles conséquences financières pour notre mutuelle ?

Comment nos valeurs mutualistes ont été respectées dans la mise en œuvre du plan social ?

Qu'est-il proposé pour soutenir ce projet commun de services à la personne ?

Macif, Maif, Matmut, Mgen

Notre mutuelle est toujours participante de **Socram**, activité bancaire, la Macif et la Maif étant actionnaires majoritaires. Notre mutuelle est également partenaire de la Banque Française.

Quelle stratégie à 5 ans ? Pourquoi une activité bancaire hors du contrôle direct des mutualistes ?

Crédit Mutuel

Après les acquisitions de Citibank, spécialisée dans le crédit à la consommation et de Cofidis, crédit en ligne, voici venue la prise d'une participation à hauteur de 50% dans Banque Casino qui compte un encours d'un milliard d'euro et un million de clients non sociétaires. *Ces prises de participations et acquisitions n'auraient-elles pas justifié la consultation des sociétaires? Leurs avantages et inconvénients pour notre banque? Ces sociétés non mutualistes échappent à tout contrôle des sociétaires. Comment et par qui le contrôle, tout particulièrement de leur éthique et de leur participation à l'économie locale que nous privilégions est-il réalisé ?*

S'internationaliser hors du contrôle des sociétaires !

Crédit Agricole

Situation de la filiale grecque Emporiki : les pertes ont été importantes, un apport de 850 millions d'€ a été annoncé. Un plan social a été mis en place. *Comment les principes coopératifs sociaux, d'humanisme et de solidarité ont-ils appliqués dans un pays européen en grande difficulté économique ? Quelles répercussions sur notre banque ?*

Engagements Crédit Agricole en Grèce (27 milliards (engagements commerciaux compris) selon les Echos (7/05/2010)).

Engagements, risques et provisions réalisées ou à prévoir dans les engagements Crédit Agricole en Grèce ?

Groupama

1. Le Développement international de Groupama s'étend désormais à 13 pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

Quels avantages et inconvénients pour notre mutuelle ? Quels contrôles directs par les mutualistes ?

Les développements particulièrement en Chine et en Tunisie s'effectuent hors du système mutualiste, pourquoi ? Comment allons-nous développer nos valeurs mutualistes dans ces pays ?

2. Le développement en Tunisie s'est réalisé par association avec une société contrôlée par l'Etat qui affirmait deux objectifs 1) coter la société à la bourse de Tunis, 2) développer un actionariat populaire (20% du capital). La Participation de Groupama à hauteur de 35% a été réalisée sur appel d'offre international. Un mouvement social important a eu lieu très récemment dans cette société. *Compte tenu de l'actualité récente et des révélations financières dans ce pays pouvez-vous nous donner toute garantie sur le respect de nos valeurs mutualistes quant aux engagements financiers et sociaux ?*

Sgam COVEA GMF - MAAF - MMA

Le développement à l'étranger (Etats Unis, Canada, Luxembourg, Royaume Uni, Espagne) se fait sans avis, suivi, contrôle des mutualistes.

Macif

Plan opérationnel 2015 et développement international en Pologne, en Espagne, au Portugal, en Grèce, Allemagne.

Pouvez nous informer et nous dresser un compte rendu d'étape, tout particulièrement sur le développement international ?

S'internationaliser hors du contrôle des sociétaires ! suite...

Mgen

Notre volonté de promouvoir le modèle mutualiste en Europe a conduit la MGEN avec deux partenaires : Intégrale (institution belge de retraite) et l'UMR (Union mutualiste retraite) à créer au Portugal une société de courtage Europamut – mediação de seguros S.A. sous forme de société anonyme échappant à tout contrôle de mutualistes français ou portugais.

Pourquoi déroger ainsi à nos principes mutualistes ? Qui contrôle cette filiale ? Quelle répartition du capital ? Quel plan de développement pour ce projet ? Quelles conséquences de la crise financière au Portugal sur ce projet ?

Peu de transparence mutualiste pour les rémunérations des dirigeants et administrateurs

GMF

Le rapport annuel et le compte de résultats combinés ne permettent pas de prendre connaissance ni de la masse salariale globale, ni des rémunérations (hors remboursements de frais) des dirigeants et du conseil d'Administration de notre mutuelle et de la Covéa. *Pouvez-vous nous indiquer les 4 plus importantes rémunérations du conseil d'administration et comité de direction de chacune des deux entités ?*

GROUPAMA

Les rémunérations globale brutes des 9 membres du comité de direction se sont élevées à 5.206.692€. *Pouvez vous nous indiquer les 2 plus importantes rémunérations ?*

MAAF

Le rapport annuel et le compte de résultats combinés permettent de prendre connaissance de la masse salariale globale soit 116 millions. Il n'indique pas les rémunérations des dirigeants et du conseil d'Administration de notre mutuelle et de la Covéa.

Pouvez-vous nous indiquer les 4 plus importantes rémunérations du conseil d'administration et comité de direction de chacune des deux entités ?

MAIF

Les documents publiés ne permettent pas de prendre connaissance de la masse salariale de notre mutuelle et des rémunérations des dirigeants et du conseil d'Administration. Seuls deux pourcentages, peu significatifs pour un sociétaire, sont indiqués dans les résolutions de l'assemblée.

Pouvez vous nous indiquer les 4 plus importantes rémunérations du conseil d'administration et comité de direction de chacune des entités Maif et Sferen ?

MATMUT

Notre mutuelle publie le montant des 10 plus importantes rémunération du groupe soit 2.520.585€ de rémunérations fixes en 2009.

Pouvez vous nous indiquer les 4 plus importantes rémunérations du conseil d'administration et comité de direction de chacune des entités Matmut et Sferen ?

MGEN

Le compte de résultats combiné ne permet pas de prendre connaissance de la masse salariale de notre mutuelle et des rémunérations des dirigeants et du conseil d'administration.

Pouvez vous nous indiquer les 5 plus importantes rémunérations du conseil d'administration ?

MMA

Le rapport annuel plutôt synthétique ne permet pas entre autre de prendre connaissance de la masse salariale globale, des rémunérations des dirigeants et du conseil d'Administration de notre mutuelle et de la Sgam Covéa.

Pouvez vous nous indiquer les 4 plus importantes rémunérations du conseil d'administration et comité de direction de chacune des deux entités ?

Crédit Mutuel

En 2008 les rémunérations de Messieurs Etienne Pflimlin et Michel Lucas auraient été respectivement de 848.380 € et 1.105.008€ hors bonus de 200.000€ pour Michel Lucas.

Pouvez nous indiquer le montant des rémunérations des 10 dirigeants les mieux rémunérés en 2010 ?

Crédit Agricole

En 2006 Georges Pauget Directeur général CA rémunération 1.742.000 hors stock option (Les échos 23/04/07)

En 2008 sa rémunération a été de 1.228.000€, en 2009 de 987.000€ (Le journal du net économie salaires patrons)

Groupe Banque Populaire - Caisse d'Epargne

En 2010 comme en 2009 la rémunération de François Pérol Président du directoire du groupe BPCE est annoncée pour 550.000€. Pour Natixis en 2009 rémunération de Laurent Mignon Directeur général 1.010.000€.

Coopératives et mutuelles en Europe Questions posées aux mutuelles d'assurance de l'économie sociale...

**Les décisions du Parlement
européen et les directives
européennes semblent devoir aller à
l'encontre de l'esprit mutualiste.**

**Quels sont les handicaps et
conséquences pour le devenir à
court et moyen terme des décisions
prises ou à venir ?**

**Quelles actions allez vous
entreprendre, avec quelle
participation des millions de
sociétaires que vous représentez ?**

Note Ap2E :

Les Mutuelles disposent de nombreuses publications pour contacter des millions de françaises et de français. Pourquoi leurs dirigeants n'en appellent-ils pas à leurs millions de sociétaires pour agir contre les menaces de la législation européenne. Pourquoi des sites internet muets et des revues qui ne traitent guère du sujet ?

Pourquoi de nouveaux enjeux stratégiques primordiaux pour l'avenir de nos mutuelles accaparés par quelques uns au lieu d'unir sociétaires, salariés, citoyennes et citoyens pour les faire agir ensemble ?

Ap2E prochaine initiative

un droit de préemption pour les salariés

« Le Préambule de la constitution de 1946 énonce dans ses principes le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi, le droit à la participation et à la détermination collective des conditions de travail **ainsi qu'à la gestion des entreprises.** »

Un droit de préemption, protège le locataire d'un logement en cas de vente par son propriétaire en lui permettant de se porter acquéreur du logement

La législation ne protège pas le salarié en cas de vente de son entreprise en lui permettant de la racheter en lui attribuant un droit de préemption.

Ap2E Salariés de nouveaux droits

Site : <http://ap2e.jimdo.com> www.ap2e.org

Contact :

Sylvie Mayer mayersy@wanadoo.fr

Jean Pierre Caldier ap2e@orange.fr

Site : <http://ap2e.jimdo.com/>

Lettre dossier mars avril 2010 [clic](#)

Patron de presse pour quelle presse et liberté de la presse?

Le Crédit Mutuel est désormais à la tête d'un groupe de presse important, soit 3 à 4 millions de lecteurs sur 23 départements. L'Est Républicain, un des journaux de ce groupe, a perdu 5 millions d'euros en 2009.

La situation de la presse est critique en règle générale. Ces sociétés de presse non mutualistes échappent au contrôle des sociétaires. *Quelle situation financière de ces sociétés à fin 2010? Quel est leur devenir? Comment le Crédit Mutuel va y faire vivre les valeurs mutualistes, les valeurs d'un pluralisme et de la liberté de la presse ? Qui en assure le contrôle pour éviter à temps toute dérive qui pourrait se traduire par des recapitalisations importantes?*

Note Ap2E : Les médias en province ont particulièrement bien relayé les propositions de Ap2E et le contenu des conférences débats du Guide de l'Economie Equitable : « Une Economie Equitable avec vous c'est possible ». Une puce dans l'Agenda fut plus souvent le cas dans l'Est de la France...

Paradis Fiscaux : sociétaires restez vigilant et exigeant

Un rapport récent « L'Economie déboussolée » étudie la présence des 50 principales entreprises européennes dans les paradis fiscaux.

Le Crédit Agricole y est mentionné. Ce rapport précise que 18% de nos filiales soit 107 seraient implantées dans des paradis fiscaux (Autriche 2 – Bahamas 1 – Belgique 9 – Bermudes 4 – Chypre 3 – Hong Kong 4 – Hongrie 1 – Iles Caimans 1 – Irlande 7 – Luxembourg 22 – Monaco 2 – Pays Bas 33 – Portugal/Madère 8 – Singapour 3 – Suisse 6 – Uruguay 1 ; Un total de 137 sur 595 filiales).

Ces informations sont-elles exactes ?

Notre banque respecte-t-elle la législation concernant les paradis fiscaux ?

Quel contrôle devraient exercer les sociétaires pour assurer une totale transparence sur un sujet citoyen?

Les principes de l'économie sociale appliqués à Carrefour et à Accor !

Le Groupe Crédit Agricole détient une participation de 18,2% en parts pour 26,02% en voix, dans le fonds d'investissement européen **Eurazeo**.

Le Crédit Agricole y est représenté par le Directeur Finances du Groupe et plus récemment par Georges Pauget en sa qualité de Président d'Amundi.

Eurazeo est coactionnaire numéro un avec le groupe américain **Colony Capital** dans les groupes **Accor** et **Carrefour**. Deux groupes qui sont des acteurs majeurs pour l'économie française compte tenu de leur place en France mais aussi dans le Monde. (Accor 1^{er} mondial de l'hôtellerie – Carrefour 2^{ème} mondial de la distribution) Deux groupes désormais à management américain.

Comment dans ce partenariat qui échappe au contrôle des sociétaires, les représentants du Crédit Agricole restent-ils fidèles à nos principes coopératifs et en particulier à la primauté de l'humain sur la spéculation ? Comment interviennent-ils pour le maintien de notre agriculture, notre banque étant à l'origine celle des agriculteurs français ?

La camif : un pur désastre

Qui a tiré, les enseignements de ce désastre mutualiste ? La Macif et Maif ne sont pas les seuls acteurs mutualistes et coopératifs à avoir participé au financement d'un sauvetage. Quel a été le rôle du CCOMCEN (Comité de Coordination des OEuvres Mutualistes et Coopératives de l'Education Nationale) dont le président de la Camif était aussi président.

La Macif est intervenue avec un apport de 8 millions d'euros dans la Camif au cours des années passées.

Suite à la mise en liquidation de cette coopérative quelles conséquences financières pour la Macif, cette perte a-t-elle été provisionnée ?

La Maif est intervenue avec un apport qui serait de 25 millions d'euros, dans la Camif au cours des années passées. *Suite à la mise en liquidation de cette coopérative quelles conséquences financières pour la Maif, cette perte a-t-elle été provisionnée ?*